**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**Jeudi 30 juillet 2020**

L’AN DEUX MIL VINGT, le jeudi trente juillet, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Colette ANGLADE, 1ère Adjointe.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 juillet 2020

Présents : **ANGLADE** Colette, **SKUP** Pascal, **DOREL** Pierre, **FAVRE** Jean-Noël, **BAUMGARTNER** Gilles, **GIGANDON** Marie-Noëlle, **DELACOUR** Colette, **GANDILLON** Chrystèle, **FRECHET** Léa, **PARADIS** Stéphane, **LAVOREL** Virginie, **BENAIM** Fadiene*,*

Absents :

Excusés : **CONTASSOT** Raymond, **LINIGER** Benoît, **GENEST** Kathia,

Pouvoirs : **CONTASSOT** Raymond à **ANGLADE** Colette.

 **LINIGER** Benoît à **SKUP** Pascal.

 **GENEST** Kathia à **BAUMGARTNER** Gilles.

Secrétaire : **DELACOUR** Colette.

Après approbation du compte rendu du 29 juin 2020, Mme la 1ére Adjointe ouvre la séance et aborde l’ordre du jour.

**1/ DELIBERATIONS**

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire rappelle que l’article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l’adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

La nomination des commissaires se fait par le directeur des services fiscaux.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dont 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants :

*Commissaires TITULAIRES* :

- CONTASSOT Raymond

- ANGLADE Colette

- LINIGER Benoît

- GENEST Kathia

- LAVOREL Virginie

- PARADIS Stéphane

- BENAIM Fadiene

- FAVRE Jean-Noël

- GIGANDON Marie-Noëlle

- GANDILLON Chrystèle

- DOREL Pierre

- SKUP Pascal

*Commissaires SUPPLEANTS* :

- BUDIN Jean-Paul

- DUMOUX Patricia

- CHATANAY Georges

- MORIN Myriam

- LUNARDI Charlotte

- BROSSARD Nadine

- GARCIA Yann

- GINON Nathalie

- LINIGER Marie-Laure

- PICOT Marie-Noëlle

- CIOLFI Marie-Lou

- CIOLFI Joseph

Mme Colette ANGLADE annonce qu’il a été décidé en Commission que le montant des impôts ne changerait pas pour l’année 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité des membres votants.

**TIRAGE AU SORT DES JURES D’ASSISES**

Mme l’Adjointe explique au Conseil la nécessité de tirer au sort des personnes pour la constitution des listes des jurés d’assises :

1. Mme ST SERNIN Sophie
2. Mr TESTA Frédéric
3. Mr CORBI Robert
4. Mr JARRIGE LEMAS Claude
5. Mme BOSSON Huguette

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Madame Colette ANGLADE donne la parole à Mme Virginie LAVOREL qui donne lecture, article par article, des dépenses et des recettes prévues au Budget Primitif 2020 pour la Commune, établi par la commission communale des finances :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que toutes les dépenses sont nécessaires,

Vote le Budget Primitif 2020 de la Commune qui s’équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement : 882 236,56 €

- en recettes et dépenses d’investissement : 542 116,75 €

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L’EXERCICE 2019**

Suite à l’approbation du compte administratif 2019,

Pour la section de fonctionnement un excédent de : 173 037,28 €

Pour la section d’investissement un excédent de : 170 144,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide, d’affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Virement à la section d’investissement (I/R : 1068) : 100 000,00 €

Reporté en fonctionnement (F/R : 002) : 73 037,28 €

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABS : 0**

**TARIF DE LA CANTINE ET DES GARDERIES**

Madame l’Adjointe explique à l’assemblée que le nombre d’enfants qui mangent à la cantine n’a pas subi de forte augmentation durant l’année scolaire,

Elle propose donc de ne pas augmenter le tarif de la cantine scolaire ainsi que ceux de la garderie du Matin et de la garderie du Soir.

Elle rappelle les différents tarifs en application :

Le prix du repas est à **4,45 €**

Celui de la garderie du Matin est à **1,35 €**

Celui de la garderie du Soir est à **2,80 €**

Le repas pour les non-inscrits est à **8,90 €**

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres votants, le Conseil Municipal

décide de ne pas augmenter le prix du repas de la cantine ainsi que ceux de la garderie du matin, de la garderie du soir et du repas des non-inscrits.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Il n’a été accordé aucune subvention aux associations en 2019. Il est prévu une participation pour l‘ année à venir sur présentation d’un projet qui sera étudié par le Maire et soumis à délibérations.

Le Conseil Municipal, approuve, à l’unanimité des membres votants.

**2/ COMMUNICATION**

La prochaine distribution du Salagnard est prévue le 11 septembre. L’échéance pour présenter les sujets est avant 16 août.

Il faut étoffer le bulletin annuel en proposant des sujets.

**3/ PERSONNEL**

L’embauche d’une ATSEM et d’un contrat d’apprentissage Petite Enfance prennent effet en septembre 2020. Aucune décision n’a été prise pour l’embauche d’un agent aux espaces verts.

**4/ ECOLE**

Le Centre de Loisirs a demandé à continuer d’utiliser la Maternelle à la rentrée pour gagner

en espace en raison des restrictions liées au COVID. Les élus ont validé cette demande.

Des étagères ont été fabriquées et des bacs plastiques achetés pour le rangement. La Directrice a demandé l’achat de 20 manuels de lecture pour la classe de CP : Le Maire et les élus ont donné leur accord.

L’association « Mieux vivre à SALAGNON » a cessé son activité et a fait don de son solde de trésorerie à l’école.

164 élèves toutes classes confondues sont prévus à la rentrée 2020. Des élus bénévoles pour représenter la Mairie et accueillir les parents le jour de la rentrée sont priés de se faire connaitre.

Il faut informer la directrice que les radiateurs doivent être dégagés de tout objet lors de la mise en route du chauffage.

**5/ ESPACES VERTS**

Jean Noël FAVRE nous indique que suite à la dernière commission, une nouvelle tondeuse a été commandée, que 3 arbres doivent être coupés au Revolet et l’entretien du cimetière est à refaire. Il est prévu de remettre le panneau avec tous les sentiers de la Commune et de rafraichir la place. En effet, il n’y a pas d’arrosage régulier pour le moment. La fontaine du village est à vérifier.

**6/ VOIRIE – RESEAUX**

La pose de la fibre a été prévue avec les réseaux téléphoniques existants c’est-à-dire en aérien. Cependant, les éclisses semblent trop petites pour accueillir tous les fils. En effet, certains tronçons comportent déjà 12 fils….Tout sera enfoui d’ici 5 ans, il n’est donc pas judicieux de refaire une voierie définitive avant. Un enrobé provisoire est à l’étude pour les voies les plus abimées. Pour l’éclairage public piloté il faut aussi attendre la fibre.

**7/ BATIMENTS**

Un audit est en cours sur les bâtiments pour évaluer les dépenses énergétiques.

**8/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE**

De nombreux représentants salagnards proposés à la Communauté de Communes des Balcons :

SICTOM / SMD : Colette ANGLADE et Benoît LINIGER suppléant.

Syndicat des eaux : Raymond CONTASSOT et Pascal SKUP suppléant.

SYMBORD (SCOT) : Colette DELACOUR et Raymond CONTASSOT suppléant.

SIM : Raymond CONTASSOT et Pascal SKUP ;

La première réunion aura lieu le 15 septembre 2020.

**9/ QUESTIONS DIVERSES**

Pour la location des salles, un régisseur est en contrat jusqu’au mois de décembre 2020.

Les tarifs de la location seront revus en fin d’année.

Réfléchir à une charte pour le prêt des salles.

Avec les restrictions liées au COVID sont autorisées :

- Au revolet : 40 personnes à l’intérieur et 60 personnes à l’extérieur,

- Au foyer communal : 200 personnes maximum.

Concernant la voiturette retournée sur le parking de la Mairie, une enquête est en cours.

Plan canicule : un nouvel arrêté depuis hier qui sera affiché.

L’ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h38.